

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR BENEFICIER DE LA SUBVENTION SUR SEJOUR GUC VACANCES

Nom & Prénom des parents:

Tél perso. :

Adresse personnelle :

Tél pro. :

Votre employeur :

Employeur conjoint :

Adresse Mail (Obligatoire) :

Mini-Guc (4-6 ans)		
Guc-jeunes (7-12 ans)		
	196,00	196,00
Nom, Prénom et date de naissance des enfants	19 au 23/10	26 au 30/10

Je reconnais que ce document vaut engagement ferme et définitif quant au séjour noté ci-dessus.

Date et Signature obligatoire

Procédure d'inscription :

1^{ère} étape : Inscription sur le site du GUC Vacances

Créer un compte, dans la rubrique « Mon compte »

Une fois le compte créé, il faudra devenir adhérent, en payant l'adhésion de 6 € (par enfant) en ligne sur le site du GUC Vacances, vous choisirez le nombre d'adhérent en fonction du nombre d'enfant à inscrire (vous n'envoyez donc plus le chèque d'adhésion au CAESUG).

La création du compte et l'adhésion sont indispensables pour pouvoir procéder à l'inscription.

Vous pourrez procéder à l'inscription, en cliquant sur « Trouver une activité » puis « Réserver » dans la rubrique « Les vacances ». Code d'accès au service "GUCAUTOMNE26"

Pour valider la réservation de la place, le GUC va vous demander de payer un acompte en ligne de 20% sur un tarif séjour fixé en fonction de votre quotient, lorsque vous arrivez à l'étape du paiement, il faudra rentrer le code « **CAESUGTOUSSAINT** » **pour ainsi payer cet acompte et non le total du séjour.**

Les tarifs appliqués par le GUC au CAESUG sont ceux apparaissant sur ce formulaire, le CAESUG versera sa participation directement au GUC, vous devrez payer le solde au GUC, soit :

Tarif du séjour - acompte - subvention du CAESUG

2^{ème} étape : Faire un dossier complet dans les 5 jours suivant l'inscription au CAESUG pour bénéficier de notre subvention.

Envoyer au CAESUG :

- Ce formulaire rempli
- Attestation d'appartenance à jour (voir page d'accueil du site) Le compte CAES doit être mis à jour à compter du 1/09/2026

Sans ce dossier le CAESUG ne pourra pas verser votre part de subvention au GUC, ces derniers vous réclameront le total sans subvention.

Aucune subvention ne sera accordée à postériori du séjour